CAHIERS DE RECHERCHE
ÉLECTORALE ET PARLEMENTAIRE

NUMÉRO 3 - NOVEMBRE 2010

LE TRAVAIL DES DÉPUTÉS EN CIRCONSCRIPTION

ÉRIC MONTIGNY

Chaire de recherche
sur la démocratie et les institutions
parlementaires

UNIVERSITÉ LAVAL

Chaire de recherche sur la démocratie
et les institutions parlementaires

Eric Montigny

Chaire de recherche sur la démocratie et les institutions parlementaires

Département de science politique
Faculté des sciences sociales
Université Laval
Pavillon Charles-De Koninck, bur. 5447
Université Laval
Québec (Québec) G1V 0A6

Courriel : Eric.Montigny@pol.ulaval.ca

Téléphone : (418) 656-8905
Télécopieur : (418) 656-7861

Nos remerciements à Louis Massicotte qui a permis le développement de ce projet de recherche.

Table des matières

Introduction 1

Chapitre 1

Le rôle du député 3

Différents cadres conceptuels 3

Les différents rôles de circonscription 5

Le cas québécois 6

Chapitre 2

Réalités et évolution du travail en circonscription 11

La forme des présences et le profil local du député 14

Le bureau de circonscription 15

L'origine de la motivation des députés 19

Les attentes de la population 21

Chapitre 3

L'influence des contraintes institutionnelles 25

La rentabilité électorale 25

La portée du travail de circonscription en Chambre 27

L'impact du système électoral 28

Les enjeux liés à la double représentation 29

Conclusion 31

Bibliographie 33

Liste des tableaux et figures

Tableau 1.1 Types de représentation selon la fidélité envers le parti et la circonscription 4
Tableau 1.2 Rôles des parlementaires québécois 9
Tableau 1.3 Perception du rôle de parlementaire selon des députés québécois et selon le genre 10
Graphique 2.1 Le travail du député britannique en heures au parlement et en circonscription 12
Tableau 2.1 Pourcentage du temps consacré au travail de circonscription au niveau des provinces au Canada 13
Tableau 2.2 Pourcentage du temps consacré au travail de circonscription au niveau des provinces au Canada et des États en Australie 13
Tableau 2.3 Partage du temps de travail des députés et du personnel politique au Canada 14
Tableau 2.4 Ratio du budget des députés alloué par commettant pour le personnel politique selon les provinces canadiennes 16
Tableau 2.5 Motifs qui amènent les électeurs à s'adresser aux parlementaires 17
Tableau 2.6 Moyenne par député par parti du nombre de personnes accueillies, de lettres et d'appels téléphoniques reçus par semaine 17
Graphique 2.2 Types de cas de comté aux États-Unis 18
Tableau 2.7 Priorisation des intérêts des parlementaires fédéraux canadiens en 2001 20
Encadré 2.1 Priorisation des attentes des citoyens envers leurs députés aux États-Unis et en Grande- Bretagne selon Cain, Ferejohn et Fiorina 22
Tableau 2.8 Importance relative des taches des députés au Canada selon les députés et les citoyens 23
Tableau 3.1 Le traitement des cas selon la juridiction au Canada 30

Introduction

Au lendemain de son élection, un nouveau député se rend rapidement compte qu'aucun mode d'emploi ne l'attend. Dans les balises administratives en vigueur, hormis ses obligations parlementaires, il est libre d'organiser son temps et les ressources mises à sa disposition. Comme un travailleur autonome, il lui appartient aussi de choisir le style de député qu'il adoptera et le nombre d'heures qu'il consacrera à ses commettants. Deux conventions issues de la tradition britannique s'appliquent néanmoins: 1) un député se doit de représenter tous ses commettants, sans égard à leur identification partisane et 2) il ne doit pas prétendre représenter une autre circonscription que la sienne (Gay, 2005 :57).

Même si aucune définition de tâche particulière n'est associée au travail en circonscription, une définition semble faire consensus sur le plan conceptuel. En effet, plusieurs activités peuvent être regroupées dans cette rubrique. Pour l'essentiel, il s'agit d'assurer un soutien, une aide aux individus, aux groupes et aux localités dans leurs relations avec le gouvernement (Cain, Ferejohn et Fiorina, 1987 : 51). Dans les faits, cela correspond à une composante centrale dans le travail des parlementaires.

La littérature portant sur le lien entre les élus et leurs commettants est d'ailleurs abondante, particulièrement aux États-Unis. De la corrélation longitudinale à l'analyse de la prise de décision en passant par l'observation participative, différentes approches furent utilisées (Kuklunski: 1979). On a ainsi cherché à définir le rôle du député, à cerner les différents styles de représentation, à établir le partage de son temps de travail. Sur le plan institutionnel, on a notamment voulu valider la rentabilité électorale du travail en circonscription et cerner l'impact des différents systèmes politiques sur le travail des élus.

Malgré un contexte propice aux questionnements portant sur l'existence d'un déficit démocratique, sur le déclin de la participation électorale et sur la confiance envers les députés, les études contemporaines portant spécifiquement sur le cas québécois demeurent plutôt rares. Nous avons donc effectué une revue de la littérature afin de tracer le portrait des publications touchant le lien entre les parlementaires et leur circonscription. En plus de textes incontournables, nous avons surtout exploré la littérature portant sur des régimes politiques comparables ayant des circonscriptions uninominales. Ce texte se divise en trois parties. Nous identifierons d'abord les principales approches théoriques entourant le rôle du député. Nous examinerons ensuite certaines tendances lourdes observées dans

la littérature quant à l'évolution du travail des députés. Nous aborderons enfin l'impact des contraintes institutionnelles sur celui-ci.

Chapitre 1

Le rôle du député

Un pan central de la littérature porte sur le rôle du député, sur les différentes facettes de son travail et sur le type de style qu'il adopte auprès de ses commettants. Avant de s'attarder au cas québécois, nous avons retenu des cadres conceptuels distincts, soit ceux de Lemieux (1962), de Studler et McAllister (1994) de Norton et Wood (1993) de Fenno (1997) et de Searing (1985). Nous aborderons également les différents rôles joués par le député à l'échelle de sa circonscription.

Différents cadres conceptuels

Le travail d'un député comporte plusieurs dimensions. Sur le plan conceptuel, celui-ci peut être abordé sous un angle institutionnel mais aussi plus personnel. Dans le premier cas, on abordera celui-ci en fonction de son rôle de parlementaire, alors que dans le deuxième cas, on analysera davantage le style de représentation adopté par chacun.

En étudiant la campagne électorale québécoise de 1956 à l'échelle d'une circonscription, Vincent Lemieux (1962) a établi une opposition entre deux types de représentants politiques, soit le législateur et le médiateur. Selon Lemieux :

> « le législateur travaille à l'Assemblée législative, il propose, discute ou critique des mesures souvent abstraites pour ses électeurs et dont l'application ne touchera habituellement que certaines catégories parmi eux. Le médiateur, lui, comme son terme l'indique, est celui qui rend plus concret le gouvernement et l'administration; son travail consiste à établir entre eux et des individus, ou des groupes déterminés, des canaux de communication où passent des subventions, contrats, emplois, etc. (Lemieux, 1962: 336).

Lemieux souligne que s'affrontent ici deux conceptions du rôle de représentant, soit celui du représentant « idéal » en vertu de la bonne doctrine démocratique et le représentant « réel » issu de la machine politique. Il en dégage d'ailleurs des oppositions multiples : 1) entre transmission de paroles et de biens, 2) entre activité provinciale et locale, 3) entre l'action très indirecte sur des individus et des groupes quelconques et l'action directe sur des individus et des groupes déterminés. Cette contribution de Lemieux est importante dans la mesure où elle établit un pont entre les caractéristiques personnelles d'un élu et une conception théorique de son rôle de représentant en démocratie.

Studler et McAllister (1994) ont également étudié une campagne électorale, mais cette fois en Australie. En plus de ceux de médiateur et de législateur, ils associent également un rôle partisan aux candidats où certains préfèrent miser sur la place occupée au sein d'un parti politique. Ils constatent d'ailleurs que c'est davantage le cas des députés déjà en place. Ce cadre conceptuel se rapproche d'ailleurs de celui de Norton et Wood (1993). Ces auteurs identifient trois types de représentation selon le lien qu'entretient le député avec son parti et sa circonscription. Tel qu'illustré au tableau 1.1, un député peut soit être 1) le dépositaire de l'intérêt général et agir uniquement selon sa conscience, 2) représenter les orientations de son parti auprès de la population ou 3) être le porte-parole de ses commettants au parlement.

Tableau 1.1
Types de représentation selon la fidélité envers le parti et la circonscription (Norton et Wood, 1993 : 27)

	Indépendant du parti	Lié aux orientations du parti
Indépendant des commettants	Fiduciaire de l'intérêt général selon Burke	Représentant du parti
Lié aux intérêts des commettants	Délégué de la circonscription	Impossibilité logique

Leurs travaux ont l'avantage d'illustrer le type de représentation en fonction de la fidélité première d'un élu à son parti ou à ses commettants.

Dans une étude qui a marqué l'analyse du travail des députés en circonscription aux États-Unis, Richard F. Fenno Jr (1977), a conclu que les élus partagent leur temps entre deux réalités et deux types d'activités. D'un côté, il y a le travail parlementaire et de l'autre celui en circonscription. De même, ils doivent légiférer et faire campagne. Sur le plan théorique, Fenno divise la circonscription en quatre cercles concentriques : 1) la circonscription géographique qui repose sur une assise légale, 2) la circonscription de réélection que le député perçoit en fonction de ses résultats électoraux par secteur, 3) la circonscription de base qui repose sur les électeurs les plus fidèles et 4) la circonscription personnelle qui regroupe son entourage le plus intime, sa garde rapprochée. C'est d'ailleurs là la principale innovation de son cadre conceptuel.

En identifiant les caractéristiques qui contribuent à définir les différents styles adoptés par les députés à l'égard de leur circonscription, il rejoint la typologie développée par Lemieux (1962) selon laquelle les députés se divisent entre deux catégories. Il y ajoute cependant deux indicateurs soit, 1) l'allocation des ressources et 2) sa propre conception de son rôle comme député. Dans le premier cas, il observe que l'ancienneté, la distance entre la capitale et son comté et le lieu de résidence de sa famille constituent des facteurs qui influencent le temps passé en

circonscription. Dans le deuxième cas, il identifie deux styles de députés. L'un se caractérise par une approche de terrain, près des gens alors que l'autre repose sur des enjeux politiques. L'adoption d'un style repose sur des facteurs contextuels, personnels et stratégiques. Sur le plan contextuel, Fenno distingue les comtés hétérogènes et homogènes. Il rappelle également qu'un député peut adopter le style de son prédécesseur. Sur le plan personnel, il souligne les aptitudes des députés et leur personnalité respective. Enfin, sur le plan stratégique, il considère que dans une circonscription plus sûre et plus homogène, un député consacrera plus de temps auprès de sa circonscription de base et qu'à l'inverse, moins sûre sur le plan électoral et plus hétérogène, il consacrera plus temps dans sa circonscription de réélection.

En ce qui concerne les rôles joués par les députés d'arrière-ban dans un système de Westminster, Searing (1985 : 353), identifie 1) ceux qui souhaitent d'abord devenir ministre, 2) ceux qui se consacrent d'abord au travail parlementaire et au contrôle de l'exécutif, 3) ceux qui se considèrent comme des porteurs de politiques publiques et 4) ceux qui se voient d'abord comme des représentants de circonscription. Selon Searing (1985 :353), les premiers représentaient 25% de la Chambre des communes à Londres, les deuxièmes 9%, les troisièmes 40% et les quatrièmes 25%. Cette distinction est importante dans la mesure où elle permet d'évaluer les priorités professionnelles et de tenir compte de l'ambition de chacun.

Les différents rôles de circonscription

En plus de distinctions théoriques sur le rôle du député au sens large, le rôle de celui-ci peut également varier à l'échelle de sa circonscription, évoluer dans le temps et selon le parcours politique de chacun. Différents styles peuvent également se manifester. Dans cette veine, Norton (1994) identifie sept fonctions jouées par les députés. Il s'agit de 1) soupape de sûreté, 2) agent d'information, 3) dignitaire local, 4) porte-étendard 5) bienfaiteur, 6) un ami influent, 7) promoteur des intérêts de la circonscription. Il convient de s'y attarder brièvement.

D'abord, le contact avec un député permet aux citoyens d'exprimer leur point de vue sur les politiques publiques. Le député peut ainsi servir de courroie de transmission. À l'inverse, un député peut servir d'agent d'information sur les programmes et les services gouvernementaux. Par ailleurs, le député est appelé à agir comme dignitaire local pour souligner les évènements importants à survenir dans sa circonscription. Qu'il soit invité à prendre la parole ou non, représenté par un membre de son équipe ou présent en personne, cela confère une importance accrue à l'événement. Le député peut aussi être appelé à jouer le rôle de porte-étendard d'une cause ou d'un évènement. Cela implique un appui, un engagement personnel qui peut prendre différentes formes. Le rôle de bienfaiteur, quoiqu'en déclin, mérite cependant d'être précisé. Il s'agit d'aider un individu ou un groupe, sans pour autant que celui-ci rencontre un problème avec

l'administration. À l'inverse, lorsqu'un député agit comme un ami puissant, il intervient en faveur d'un commettant ou d'un groupe auprès d'un tiers. Enfin, un député peut agir en défendant ce qu'il conçoit être l'intérêt général de sa circonscription. Il peut alors se voir comme un véritable agent de développement, voire comme le lobbyiste de sa circonscription. Ces différents rôles sont concurrents, sans pour autant être mutuellement exclusifs. Ils occupent une place différente selon le style adopté par un député, selon ses intérêts et ses aptitudes personnels.

De son côté, la catégorisation développée par Searing (1985: 355) est beaucoup plus simple. Il note l'existence de trois types de députés de circonscription, soit 1) le travailleur social, 2) l'agent de développement local et le député hybride qui remplit ces deux fonctions. En Grande-Bretagne, il a constaté que la majorité des députés interrogés se considérait comme des travailleurs sociaux (75%) et qu'à peine plus d'un député sur dix se voyait comme un agent de développement (13%). En étudiants les députés conservateurs britanniques, Wood (1987) a également démontré que plus une circonscription apparaît être sûre, moins un député pourrait avoir tendance à jouer un rôle d'agent de développement.

Le cas québécois

Au Québec, comme au Canada d'ailleurs, la littérature portant sur la fonction de député rappelle qu'il est appelé à jouer plusieurs rôles. Nous examinerons plus particulièrement les travaux empiriques de Gélinas (1968; 1969) ainsi que ceux de Tremblay et Pelletier (1995). Nous ferons auparavant état des discussions entourant le rôle des parlementaires québécois.

Dans ses recherches portant sur les députés québécois et l'administration publique, Gélinas précisait qu'en plus d'être un législateur, le parlementaire était aussi « un mandataire, un membre d'un parti politique, un intermédiaire à l'égard des citoyens et des groupes et enfin, un contrôleur de l'administration » (1968 :164). Plus récemment, Bourgault précisait que « les parlementaires canadiens, dans l'usage du modèle de Westminster, jouent divers rôles: représentant, législateur, contrôleur, intercesseur et fiduciaire de l'intérêt national. » (2009 : 419). À cela, il faut ajouter que « le rôle d'un élu est également tributaire de la fonction parlementaire qu'il occupe » (Montigny et Pelletier, 2009 : 354). En effet, sa tâche sera influencée par le type de fonction parlementaire qu'il sera appelé à jouer selon son appartenance politique et la place qu'il occupe au sein d'une formation politique.

Une répartition plus simple et plus classique « fait ressortir un rôle à trois axes : le député est à la fois législateur, contrôleur du gouvernement et défenseur des intérêts de ses commettants. » (Tremblay, 2003 :2). Pelletier constatait d'ailleurs « qu'on a de plus en plus l'habitude d'attribuer aux députés québécois un triple rôle de législateur, de contrôleur et d'intermédiaire (1984 :145). Il ajoute cependant que « le seul véritable législateur, c'est désormais le gouvernement qui définit pratiquement le programme législatif du Parlement appelé ensuite à discu-

ter et à entériner les décisions prises à cet autre niveau.» (Pelletier, 1984 :146). Avec justesse, Massicotte rappelle qu'il n'en fut pas toujours ainsi :

> « Bien que le gouvernement n'ait jamais perdu le contrôle de l'Assemblée et ait pu assurer l'adoption de son menu législatif, les députés furent longtemps de leur propre chef des législateurs actifs, n'hésitèrent pas en certaines matières à rompre allègrement les lignes de partis, quitte à mettre en minorité le ministère que la plupart d'entre eux appuyaient. De plus, les députés ministériels n'hésitaient pas à poser des questions à leur gouvernement. Tous ces comportements, insolites à nos yeux contemporains, furent monnaie courante jusqu'à l'aube du XXe siècle, quitte à s'étioler par la suite. » (2009 :136).

Quant à la fonction de contrôle, celle-ci repose davantage sur les épaules des députés de l'opposition en raison de la rigidité actuelle de la discipline de parti (Pelletier, 1984 :148 et Gélinas, 1969 : 101). C'est dans ce contexte que le rôle d'intermédiaire sera consolidé. Pelletier constatait d'ailleurs ceci :

> « Législateur défaillant et contrôleur encore mal assuré, le député s'est souvent réfugié dans son rôle d'intermédiaire ou ce que l'on pourrait appeler plus prosaïquement le travail de comté. C'est un rôle qui pourra accaparer une bonne partie de son temps et de ses énergies, surtout dans les circonscriptions moins urbanisées. C'est un rôle qu'il remplira avec plus d'enthousiasme s'il se perçoit comme surtout comme un mandataire chargé de transmettre les désirs et les opinions de ses électeurs plutôt qu'un fiduciaire cherchant à faire valoir ses idées personnelles sur des problèmes d'intérêt public. » (Pelletier, 1984 : 149).

Le député devient alors le porte-parole d'une région et est appelé à faire valoir les besoins de la communauté qu'il représente. Aux rencontres avec les commettants afin de régler les problèmes personnels en lien avec l'appareil administratif ou transmettre de l'information sur les activités gouvernementales s'ajoute alors un rôle d' « animateur régional » où l'élu intervient avec différents acteurs pour stimuler le développement et les projets dans sa circonscription (Deschênes, 1979 : 34).

D'autres facteurs institutionnels sont également venus consolider le rôle d'intermédiaire ou de médiateur joué par le député québécois. Comme le souligne Tremblay : « grâce au nombre de sièges relativement élevé à l'Assemblée nationale et au maintien de circonscriptions éloignées moins populeuses, le député peut encore de nos jours agir efficacement comme intermédiaire entre ses commettants et l'appareil gouvernemental » (2003: 3). Massicotte souligne aussi que les députés sont aujourd'hui des médiateurs mieux outillés. Ainsi :

> « il serait faux de dire que ces députés (d'arrière-ban) n'ont rien gagné aux

> réformes des dernières décennies. Toujours peu puissants, les députés ministériels et d'opposition sont aujourd'hui incomparablement mieux rémunérés et outillés que leurs prédécesseurs » (Massicotte, 2009 :237).

Les députés québécois disposent maintenant 1) de budgets de fonctionnement et de budgets discrétionnaires variant selon l'étendue de la circonscription, 2) d'une enveloppe budgétaire permettant l'ouverture d'un ou de plusieurs bureaux de circonscription et l'embauche de personnel ainsi 3) que de comptes de dépenses leur permettant de se faire rembourser les frais de déplacement et de communication. Notons qu'une amélioration des conditions de travail des députés s'est également produite pendant la même période au parlement fédéral canadien (Docherty, 2003), au Royaume-Uni (Gay, 2005) et en France (Gibel,1981).

En définitive, même si le député « sert de moins en moins d'intermédiaire naturel entre ses électeurs et le gouvernement au profit des groupes et surtout des médias qui en viennent à remplacer le Parlement comme Forum national », devant la croissance de l'appareil étatique et l'interventionnisme étatique, le député sert de plus en plus « d'intermédiaire entre la population et cette lourde machine administrative » (Pelletier, 1984 : 150).

Dans son ouvrage de 1969, André Gélinas fait état des résultats obtenus auprès des parlementaires québécois quant à leur conception de leur rôle. Il avait alors établi 8 catégories, soit 1) représenter sa circonscription, 2) promouvoir la politique de son parti, 3) surveiller le travail de l'administration, 4) faire valoir ses idées personnelles sur des problèmes d'intérêt public, 5) être le porte-parole des corps intermédiaires, 6) contrôler les initiatives prises par le gouvernement, 7) représenter les électeurs de la province et 8) légiférer. À l'époque, une majorité importante de députés avait d'abord retenu l'objectif de représenter leur circonscription. Les résultats obtenus sont présentés au tableau 1.2.

Tableau 1.2
Rôles des parlementaires québécois (Gélinas, 1969 :79)

Rôles	1er choix	2e choix	3e choix	Total
Représenter sa circonscription	31	10	5	46
Promouvoir la politique de son parti	0	7	8	15
Surveiller le travail de l'administration	1	7	7	15
Faire valoir ses idées personnelles sur des problèmes d'intérêt public	2	3	12	17
Être le porte-parole des corps intermédiaires	2	7	3	12
Contrôler les initiatives prises par le gouvernement	0	0	2	2
Représenter les électeurs de la province	1	8	3	12
Légiférer	14	8	1	23

À la même époque, Cayrol, Parodi et Ysmal ont également cerné les différentes perceptions des rôles des députés français entre le niveau local ou national (1971 :1175). À la différence de la situation québécoise de la fin des années soixante, on note une préférence plus importante pour les fonctions nationales. En effet, 22% des députés français n'ont cité qu'un rôle national, 7% privilégient plutôt un rôle national et 58 % citent les deux niveaux d'activités. Seulement 4% ne citent qu'un rôle local et 4% disent se situer plutôt au niveau local.

Plus récemment, Tremblay et Pelletier (1995) ont aussi analysé la perception des rôles des députés québécois, mais en insistant sur leur genre. Tout comme Briggs (2000), ils constatent que les élues font face à des réalités familiales souvent plus complexes que leurs collègues masculins. Ils notent cependant que « les élus et les élues se rejoignent quant à leur façon de concevoir le rôle de parlementaire : l'aspect d'intermédiaire entre l'administration gouvernementale et la population domine tant chez les femmes que chez les hommes et le rôle de contrôle reste effacé pour les deux, alors que le rôle de législateur se veut plus important pour les hommes que pour les femmes; en plus, elles et ils sont d'avis que les femmes et les hommes ne gèrent pas le pouvoir de la même façon. » (Tremblay et

Pelletier, 1995 :85). Le tableau 1.3 illustre l'importance accordée au rôle d'intermédiaire ainsi que les distinctions observées auprès des parlementaires québécois selon leur genre.

Tableau 1.3
Perception du rôle de parlementaire selon des députés québécois et selon le genre (Tremblay et Pelletier, 1995 :60)

	Chambre des communes (n=15)		Assemblée nationale (n=29)	
Rôles	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Législateur	3	8	3	11
Contrôleur	0	1	2	3
Intermédiaire	9	6	15	14

Ces résultats obtenus auprès des parlementaires québécois quant aux distinctions selon le genre offrent par ailleurs une piste d'explication qu'il mériterait d'explorer davantage afin de mieux comprendre l'écart observé par Norris (1997) en Grande-Bretagne quant au nombre d'heures en circonscription selon qu'on soit un homme ou une femme. Ainsi: « Women invested far more time in such work (32 hours per week) than men (24 hours), perhaps reflecting a stronger social worker orientation. » (Norris, 1997 : 44).

***

Sur le plan conceptuel, la distinction entre les rôles de médiateur et de législateur développée par Lemieux (1962) demeure toujours actuelle. Dans le cas du Québec, il apparaît qu'un plus grand nombre de députés s'identifiaient comme le représentant d'une circonscription ou comme un intermédiaire. Le style qu'adoptera un député peut également s'avérer tributaire de plusieurs facteurs tant individuels, géographiques, sociologiques et qu'institutionnels. Nous approfondirons d'ailleurs cet élément dans les pages qui suivent.

Chapitre 2

Réalités et évolution du travail en circonscription

L'examen de la littérature portant sur l'évolution du travail des députés révèle deux tendances lourdes. Nous assistons à la fois à une professionnalisation et à une augmentation de la charge de travail du député. En Grande-Bretagne, Norton et Wood (1993: 31) constatent même que cette croissance du travail en circonscription s'accompagne d'une charge de travail plus importante au parlement. Ils observent à la fois une professionnalisation du service aux citoyens, mais aussi l'apparition de politiciens de carrière plus soucieux de maintenir leur base politique. Il convient de préciser qu'un député de carrière est une personne qui se consacre entièrement à la vie politique. Selon King : « He regards politics as his vocation, he seeks fulfillment in politics, he sees his future in politics, he would be deeply upset if circumstances forced him to retire from politics » (King, 1981 :250). Ce phénomène contribue d'ailleurs à accroître le temps que consacre un député à sa charge publique. Afin de cerner les réalités associées au travail en circonscription, nous effectuerons un rapide survol des principales études portant sur le nombre d'heures passées en circonscription, sur la fréquence des séjours, le lieu de résidence et le type d'activités. Nous aborderons ensuite la question du personnel politique et le type de cas traités. Nous examinerons enfin les principales motivations des députés ainsi que les attentes formulées par les commettants.

Le nombre d'heures en circonscription

Le travail en circonscription occupe une large part du temps dont dispose un élu. Différentes études ont été réalisées afin de mesurer le temps qu'ils y consacrent. Nous nous attarderons à celles de Gay (2005), de Wood (1993) et de Norris (1997) dans le cas de la Grande-Bretagne. Dans celui du Canada, nous rappellerons les travaux de Clarke, Price et Krause (1975) ainsi que ceux de Halligan, Krause, Williams et Hawker (1988) qui y ajoutent une dimension comparative avec l'Australie. Nous présenterons également les données recueillies plus récemment par Docherty (2005).

En Grande-Bretagne, le volume des échanges avec les sujets de Sa Majesté a augmenté de façon substantielle entre les années 60 et 90. Les députés passent également beaucoup plus de temps dans leur circonscription qu'auparavant (Norton et Wood, 1993: 31; Gay, 2005 :62). Norris (1997 :36) évaluait d'ailleurs à plus de 30 heures pas semaine le travail effectué par un député britannique en lien direct avec sa circonscription (voir graphique 2.1).

La hausse du temps passé en circonscription s'expliquerait par la croissance de l'électorat, la croissance de l'appareil public, une plus grande connaissance populaire de la possibilité d'intervention du député et par le niveau élevé de résolution des cas qui encourage le recours croissant au service du député. Les députés seraient également plus sensibles au travail en circonscription en raison de la volatilité accrue de l'électorat, des attentes croissante en ce sens au niveau de l'organisation locale des partis et l'apparition de députés de carrière. Cela se traduirait d'ailleurs par une distinction moins évidente entre ce qui était autrefois du travail parlementaire et du travail en circonscription (Norton, 1994).

Graphique 2.1
Le travail du député britannique en heures au parlement et en circonscription
(adapté de Norris :1997 : 36)

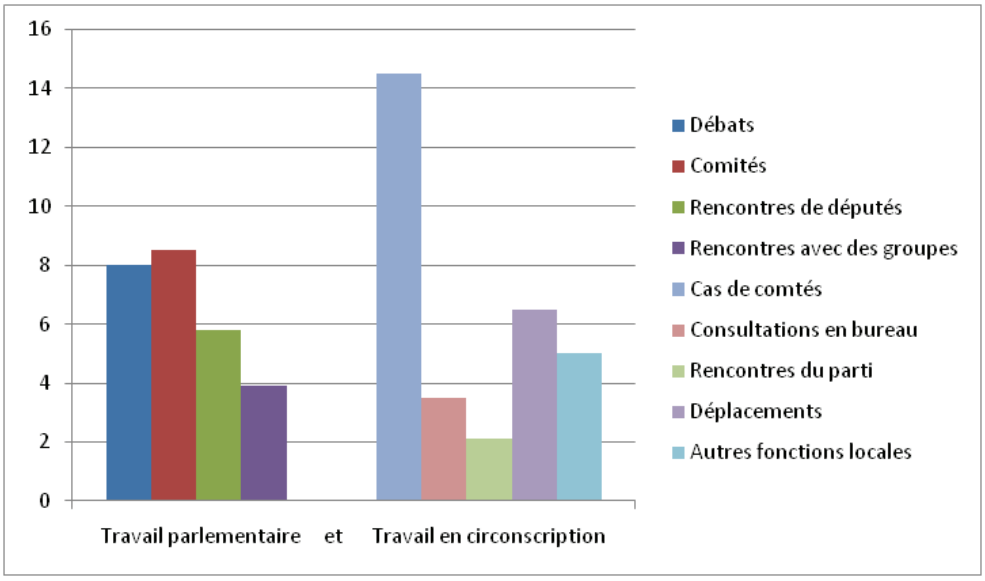

Dans une étude portant sur le temps consacré au travail en circonscription, Clarke, Price et Krause (1975) ont conclu que les députés provinciaux au Canada consacraient également une partie importante de leur temps à desservir leurs électeurs. Tel qu'illustré au tableau 2.1, 56,7% des députés québécois estimaient consacrer entre 26 et 50% de leur temps aux dossiers de circonscription. Sans pour autant expliquer les variations interprovinciales observées, ils ont cependant établi un lien entre la conception que le député se fait de son rôle de représentant et le temps passé dans les dossiers de circonscription.

Tableau 2.1
Pourcentage du temps consacré au travail de circonscription au niveau des provinces au Canada (Clarke, Price et Krause, 1975 : 530)

	1-25%	26-50%	51-75%	76-100%	(N)
Échantillon total	19	41,2	31,2	8,6	(247)
Colombie-Britannique	15	30	35	20	(20)
Alberta	26,7	43,3	30	0	(30)
Saskatchewan	16,7	41,7	33,3	8,3	(36)
Manitoba	31,3	43,8	12,5	12,5	(16)
Ontario	6,8	45,8	44,1	3,4	(59)
Québec	**13,3**	**56,7**	**16,7**	**13,3**	**(30)**
Nouvelle-Écosse	31,6	26,3	31,6	10,5	(19)
Nouveau-Brunswick	27,8	33,3	38,9	0	(18)
Île-du-Prince-Édouard	50	16,7	16,7	16,7	(12)
Terre-Neuve	12,5	50	25,5	12,5	(8)

Reprenant ces données dans une perspective comparative, Haliligan et al. (1988) y ont associé des résultats obtenus auprès des députés des États australiens. Tel qu'indiqué au tableau 2.2, le temps relatif consacré à des travaux de circonscription apparaît plus important en Australie qu'au Canada.

Tableau 2.2
Pourcentage du temps consacré au travail de circonscription au niveau des provinces au Canada et des États en Australie (Halligan et al., 1988 :52)

	1-25%	26-50%	51-75%	76-100%	(N)
Canada	19	41	31	9	(247)
Australie	10	24	41	24	(140)

Par ailleurs, les données recueillies révèlent que les députés australiens évoluant dans des régions rurales consacrent beaucoup plus de temps au travail en circonscription que ceux évoluant dans des circonscriptions plus urbaines et que les circonscriptions ayant un profil intermédiaire se rapprochent davantage de circonscriptions rurales (Halligan et al., 1988 :57). Même si il est moins marqué, le même phénomène est observé au Canada (Clarke, Price et Krause, 1975 : 539).

Dans un sondage réalisé en 2001 et 2002 auprès de législateurs canadiens, Docherty (2005) a plutôt choisi de mesurer la division du travail entre les tâches de comté et les autres (voir tableau 2.3). Il conclut que le rôle d'ombudsman demeure prédominant et qu'en termes de ressources, l'allocation du temps constitue un jeu à somme nulle où une tâche empiète nécessairement sur une autre. Dans cette veine, les ressources variables d'une province à l'autre quant

au personnel, les différences économiques et la taille des circonscriptions sont cependant des variables importantes lorsque vient le temps de considérer les distinctions observées d'une province canadienne à l'autre.

Tableau 2.3
Partage du temps de travail des députés et du personnel politique au Canada (Docherty, 2005 : 90)

	En circonscription	Politiques/législation
Députés fédéraux	35,1%	52,8%
Personnel politique à Ottawa	36,4%	64,6%
Députés provinciaux	37,32%	49,1%
Personnel politique dans les capitales provinciales	43,39%	54,57%

Il y a cependant peu de distinctions entre les niveaux de gouvernement. Docherty (2005 :89) constate que rassemblés dans un même groupe, les députés provinciaux de l'Alberta, de la Saskatchewan et du Manitoba consacrent moins de 30% de leur temps aux dossiers de circonscription et qu'à l'inverse, les députés de l'Atlantique y consacrent plus de 40%, voire 55% à Terre-Neuve-et-Labrador. On observe donc l'existence de variations importantes sur le plan régional entre l'Est et l'Ouest du Canada.

La forme des présences et le profil local du député

En plus du temps consacré au travail, d'autres indicateurs sont utilisés pour mieux comprendre les réalités vécues par les députés en circonscription. La fréquence des séjours, le lieu de résidence et le type d'activités sont notamment utilisés pour évaluer le lien entre un élu et sa circonscription.

Anagnoson (1983) a étudié la forme que prend la présence en circonscription des députés en Nouvelle-Zélande. À cette époque, l'ensemble des circonscriptions y étaient uninominales. Il a observé qu'une forte majorité des députés habitaient dans leur circonscription (83%) et que seuls ceux qui exerçaient une fonction ministérielle résidaient dans la capitale. De même, la plupart (80%) des députés séjournent dans leur circonscription au moins une fois par semaine pendant la session parlementaire. Les activités de comté étaient également divisées en trois catégories : 1) la présence à des événements publics les week-ends, 2) la tenue de séances de bureau de comté et 3) la présence à des activités le samedi soir. Il conclut que le style qu'adoptera un député dans sa circonscription est imputable à des facteurs précis. D'abord, un député occupant des fonctions ministérielles sera moins présent en circonscription. De plus, il importe de tenir compte des caractéristiques personnelles du député - notamment de ses capacités et de ses goûts- ainsi que des caractéristiques sociologiques et géographiques de l'électorat devant lequel il doit répondre. Notons enfin que plus les attentes de l'organisation locale du parti sont élevées en termes de présence, plus cela exerce

de contraintes auprès d'un député surtout si la sélection du candidat repose sur l'organisation locale de même que le financement. Dans cette veine, Ingall et Crisp (2001) ont constaté une relation négative entre la vulnérabilité électorale et la présence en circonscription des élus colombiens (66% d'entre eux effectueraient une visite en circonscription par semaine). Cette corrélation s'expliquerait notamment par le besoin, pour un élu siégeant dans une circonscription sûre, d'entretenir sa base militante afin de garantir une éventuelle investiture.

Pedersen, Kjaer et Eliassen (2007) ont plutôt étudié la dimension géographique du recrutement parlementaire au sein de systèmes politiques différents. Leur étude longitudinale porte sur les élus du Danemark, de l'Allemagne, des Pays-Bas, de la Norvège et de la Finlande et couvre une période de plus de 150 ans. Les députés sont classés en quatre catégories : 1) ceux qui sont nés et qui vivent dans leur circonscription 2) ceux qui résident dans leur circonscription sans y être nés, 3) ceux qui y sont nés sans y résider pendant leur mandat et 4) les députés parachutés qui n'ont pas de lien de naissance ou de résidence avec leur circonscription. Ils constatent des variations importantes quant à la proportion des élus « parachutés », variations notamment causées par un héritage institutionnel. L'Allemagne, la Norvège et la Finlande ont historiquement un niveau beaucoup plus élevé de députés qui sont nés et qui vivent dans leur circonscription que les Pays-Bas et le Danemark. Au Canada, on constate que le nombre de députés qui ne résident pas dans leur comté demeure faible, soit 16% suite à l'élection de 2000 (Massicotte, 2001b :11). Même si un ancrage local semble encouragé par les partis politiques, on note cependant une certaine croissance du nombre de députés parachutés (Massicotte, 2001b :10). Sur le plan électoral, « il en ressort principalement que les parachutages de ce type (au niveau des élites), même les plus osés, sont généralement couronnés de succès » (Massicotte et Blais, 2003 : 268).

Le bureau de circonscription

Nous avons vu précédemment que le député est mieux outillé qu'auparavant dans son rôle de médiateur. L'époque où le travail de circonscription incombait en bonne partie à l'épouse du député est bel et bien révolue (Clapp,1963 :416). Franks (2007 :31) souligne d'ailleurs que le service en circonscription est tributaire de la qualité du personnel politique qui y est affecté. Nous présenterons les ressources affectées pour le personnel politique au Canada. Nous présenterons ensuite le type de demandes formulées par les commettants.

Au Canada, comme l'illustre le tableau 2.4, on observe des variations entre les sommes allouées par les parlements pour le personnel politique. Les députés fédéraux, même avec un plus grand nombre de commettants à desservir y apparaissent avantagés par rapport à leurs homologues provinciaux.

Tableau 2.4
Ratio du budget des députés alloué par commettant pour le personnel politique selon les provinces canadiennes (à partir de Docherty, 2005 : 76 et 78)

	Budget pour le personnel politique (2002)	Population moyenne par circonscription (2001)	Dollars par citoyen pour le personnel politique (Calculs de l'auteur)
Terre-Neuve-et-Labrador	1 employé, mais pas de bureau de circonscription	10 686	-
Nouvelle-Écosse	48 600$	17 462	2,78$
Île-du-Prince-Édouard	Personnel commun du caucus	5 010	-
Nouveau-Brunswick	25 000$	13 264	1,88$
Québec	104 000-122 000$ (Moyenne de 113 000$)	57 900	1,95$
Ontario	153 350$	110 777	1,38$
Manitoba	41 925$	19 462	2,15$
Saskatchewan	38 868$	16 878	2,30$
Alberta	69 035$	35 841	1,92$
Colombie-Britannique	2,5 employés	49 465	-
Députés québécois à la Chambre des communes	214 000-272 000$ (Moyenne de 243 000$)	96 500 (Quotient électoral)	2,53$

Comme le souligne Docherty (2005 :78), "Today, an MP has at least one office in the riding, an allowance that allows for up to four staff to be divided between the capital and the constituency (…)". Leur budget demeure cependant inférieur à celui des représentants au Congrès américain qui permet d'embaucher jusqu'à 18 personnes, mais qui doivent servir un plus grand nombre d'électeurs (400 000 en moyenne). Au niveau fédéral, leur rôle est néanmoins central. Ainsi : « on most occasions, constituency problems can be solved without the direct intervention of members. The members' riding staff is often more knowledgeable than the members themselves about the multitude of local programs available and the associated paper-work that citizens require assistance in cutting through."(Docherty, 1997:174).

Par ailleurs, le type de demandes formulées auprès des bureaux de circonscription est varié. Au Québec, Gélinas (1969) a tenté de savoir quelles étaient les principales raisons qui poussaient les citoyens à s'adresser à leur député. Comme en témoigne le tableau 2.5, il appert que le rôle de représentant de sa circonscription était à l'époque davantage associé à celui d'intermédiaire portant sur des biens que sur des idées ou des opinions.

Tableau 2.5
Motifs qui amènent les électeurs à s'adresser aux parlementaires (Gélinas, 1969 : 87)

	1er choix	2e choix	3e choix	Total
Demander des informations	13	15	6	34
Corriger une erreur administrative	6	10	12	28
Donner des renseignements	0	2	5	7
Obtenir des biens et des services	23	13	10	46
Demander des emplois dans le secteur public	7	7	12	26
Faire des suggestions	0	2	3	5

Gélinas a également constaté que les députés accueillaient davantage les électeurs dans leur bureau de comté et qu'ils y recevaient le plus grand nombre d'appel téléphonique. Le volume de requêtes en moyenne par semaine ainsi que la destination et la forme de celles-ci se retrouvent au tableau 2.6.

Tableau 2.6
Moyenne par député par parti du nombre de personnes accueillies, de lettres et d'appels téléphoniques reçus par semaine (Gélinas, 1969)

	Personnes	Lettres	Appels
Parti libéral			
Au bureau du parlement…….	17	70	48
Au bureau de comté……	79	44	74
Union nationale			
Au bureau du Parlement……..	6	22	14
Au bureau de comté……	30	19	43

Au Canada, le nombre de dossiers traités est plus important dans les comtés urbains que ruraux (Docherty, 1997 :176). Cependant, les députés qui accordent le plus de temps en circonscription sont ceux qui représentent des comtés ruraux et qui sont les plus jeunes. En moyenne, ces derniers consacraient en 1996, 47% de leur temps en travail de circonscription comparativement à 43% pour les députés urbains et 35% pour les députés en banlieue (Docherty, 1997 :178).

Aux États-Unis, Frantzich (1986), a également étudié le type de cas traités en circonscription et le volume de dossiers. Il y a constaté une croissance du nombre de lettres envoyées aux élus causée notamment par des groupes d'intérêts effectuant des campagnes ciblées d'envois postaux Frantzich (1986 :11). Notons aussi l'importance du Frank (franchise postale), soit la capacité d'envoyer du courrier gratuitement aux élus. Ce principe, aussi reconnu au Canada, remonte à 1660 en Grande-Bretagne et fut officiellement confirmé en 1764. Aux États-Unis, il fut instauré par le Congrès continental en 1775 (Frantzich, 1986 :26).

En comparaison des centaines, voire des milliers de lettres reçues par semaine par les élus américains, Frantzich (1986 :17) rapporte que le député moyen de la Chambre des communes britannique en recevait moins de 50 par semaine et qu'en Allemagne, 50% des membres du Bundestag en recevaient moins de 25 par semaine. D'autres données plus récentes indiquent plutôt que ce sont 30 lettres par jour que reçoivent les députés britanniques et qu'avec l'avènement du courrier électronique et le développement des opérations de marketing politique, le volume de ces échanges devient difficile à évaluer (Gay, 2005 :58).

Quant à la nature des cas traités par les élus américains, si on note une augmentation du nombre de cas et de leur complexité, celle-ci serait essentiellement la même que celle observée par Gellhorn (1966 :63-64) au milieu des années '60 (voir graphique 2.2). À l'époque, les demandes d'intervention pour des individus auprès de la fonction publique étaient généralement liées à des dossiers militaires (19%), à des demandes d'emploi (12%), des cas de litige avec l'administration (8%), des cas d'immigration (4%) et d'autres touchant des gouvernements inférieurs (3%).

Graphique 2.2
Types de cas de comté aux États-Unis (Frantzich, 1986:42)

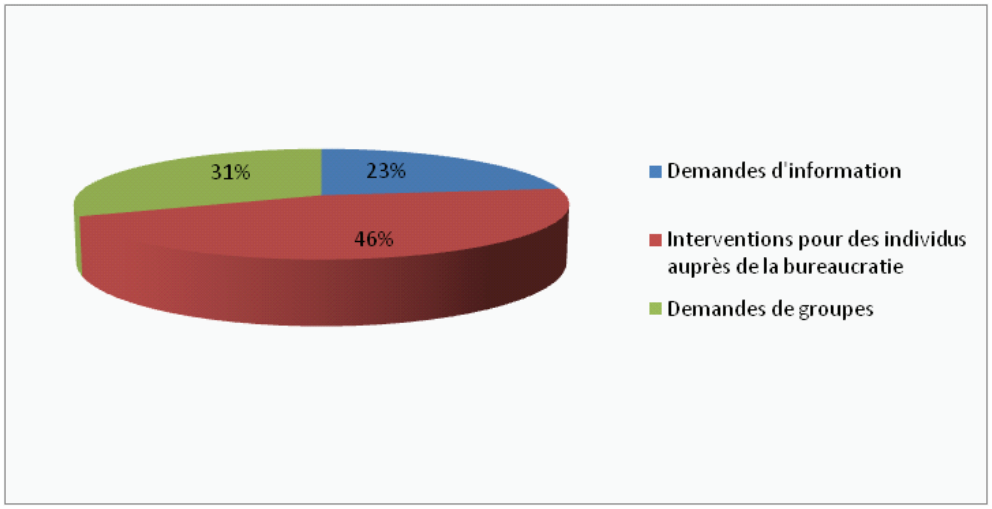

Il s'avère cependant difficile d'évaluer le taux de succès dans le traitement des cas de comté, celui-ci variant entre 10% et 90% selon les études effectuées auprès des élus américains (Cain, Ferejohn et Fiorina, 1987 : 68). Les variations observées peuvent s'expliquer par la professionnalisation croissante du personnel de soutien alors qu'en revanche, un faible taux de réussite ne découlerait pas nécessairement du travail des élus, mais d'attentes disproportionnées d'électeurs face à des cas où la possibilité d'avoir gain de cause était presque nulle (Frantzich, 1986 :53). Ces échecs ne nuisent généralement pas au député dans la mesure où le dossier a été traité adéquatement (Cain, Ferejohn et Fiorina, 1987 : 68). L'accès au député ne serait également pas lié aux contributions versées à sa caisse électorale, mais plutôt au statut de résident de circonscription (Chin,

2005). Frederick (2007) soulève d'ailleurs qu'en termes d'accessibilité, la taille des circonscriptions américaines constitue le principal obstacle entre le commettant et son représentant.

L'origine de la motivation des députés

Plusieurs raisons peuvent expliquer la priorité qu'accorde ou non un député au travail en circonscription. Nous nous attarderons plus particulièrement aux cas canadien, britannique et américain.

Avec un nombre limité de postes ministériels, le peu de visibilité accordée aux travaux en comités parlementaires et la capacité d'affecter son personnel en circonscription, la configuration institutionnelle du parlement canadien encourageraient les députés à se concentrer sur leur travail en circonscription (Price et Mancuso, 1995). En parlant des députés britanniques, Bogdanor (1985:293) va plus loin: "Perhaps just because British MPs have so little freedom on policy issues, (…), their work in their constituencies gives them their principal opportunity to develop their own source of power. ». Gay (2005:60),va dans le même sens :

> "The other major factor behind the growth (of constituency work) is the psychological reward of getting results through intervention. The day to day work in Parliament can offer a depressing contrast of ineffective debate."

Dans le cas du Canada, Docherty (1997 :193) soutient également que lorsqu'un député considère que le chef exerce trop d'emprise sur son caucus, cela l'incitera à consacrer davantage d'énergies dans sa circonscription plutôt qu'au parlement. En somme: « the combination of constituency services and lack of internal opportunities seems to encourage Members to look for satisfaction outside the legislative arena." (Docherty, 2003: 76).

Il importe également de ne pas négliger la satisfaction que retirent plusieurs députés du travail en circonscription. Cody (1992 :348) considèrent d'ailleurs qu'il s'agit de la seule tâche qui peut procurer un certain plaisir aux députés des régions périphériques du Canada. Un sondage réalisé auprès des députés siégeant au parlement fédéral canadien en 2001 révèle d'ailleurs que le service en circonscription est celui dont les députés retirent le plus de satisfaction personnelle (voir tableau 2.7).

Tableau 2.7
Priorisation des intérêts des parlementaires fédéraux canadiens en 2001 (Docherty, 2003 :76)

Tache	Niveau de plaisir associé à sa réalisation
Travailler en circonscription	1
Intervenir et développer des politiques publiques	2
Venir en aide à des commettants	3
Faire valoir des enjeux au caucus	4
Communiquer les politiques gouvernementales	5

Docherty (2003) a cependant noté une montée de la satisfaction envers le développement de politiques publiques par rapport aux enquêtes précédentes. Celle-ci aurait en effet supplanté de peu la tâche de venir en aide aux commettants. Il attribue ce phénomène à la présence d'un plus grand nombre de députés motivés par des raisons plus idéologiques.

Ceci dit, l'attachement premier des parlementaires fédéraux canadiens à leur circonscription se confirme dans des entrevues réalisées auprès d'anciens députés ayant siégé à cette époque. Une majorité d'entre eux ont indiqué s'être porté candidat pour défendre leur circonscription. Ainsi :

> « MPs considered themselves outsiders, even though they didn't directly use that word. Whether because of personal identity, experience, region or particular political views, the MPs who participated in this project strongly felt that their communities where not being adequately represented in Parliament. This outsider sentiment stood in stark contrast to the MPs' strong community connections and experiences" (Samara, 2010:20).

Les entrevues réalisées ont aussi révélé que la plupart de ces anciens parlementaires conservaient un souvenir négatif du processus partisan de sélection des candidats.

En étudiant des élus provinciaux canadien, Clarke et Price (1981) ont constaté que l'ambition s'avère le plus puissant facteur permettant d'expliquer le changement de style et de priorité d'un élu en cours de carrière. Clarke (1978) avait auparavant établi un lien entre la conception du rôle de représentation, les motivations personnelles, le niveau d'éducation, la conception idéologique, la compétitivité du système partisan et le temps passé en circonscription. Ceci dit, au Canada, les différentes approches de la représentation adoptées par les députés dépendent des caractéristiques du comté, mais aussi du fait qu'avec le temps, les élus deviennent moins anxieux quant à la gestion de leur temps dans leur circonscription (Docherty, 1997:185).

Compte tenu de l'existence plus importante d'un vote personnel, le cas américain apparaît être quelque peu différent. Selon McAdams et Johannes (1985), trois types d'explications peuvent être invoqués pour expliquer la place qu'accorde un député américain au travail en circonscription. Dans une perspective de choix rationnel, les députés allouent leurs ressources et leur temps dans l'optique de maximiser leurs chances de réélection. De même, plus le coût financier et personnel de se rendre en circonscription sera élevé, moins les séjours y seront fréquents. Sur un plan plus sociologique, ils rappellent que, dans l'univers anglo-saxon, les députés membres de partis plus à gauche du spectre idéologique effectuent généralement plus de travail en circonscription. De même, un niveau élevé d'éducation observé chez les commettants se traduit généralement par une plus faible présence du député en circonscription. Dans une perspective institutionnelle, ils constatent également que l'ancienneté constitue l'un des meilleurs indicateurs pour prédire la présence d'un député en circonscription. Ainsi, plus il sera établi, moins il sera présent alors qu'un nouvel élu sera plus agressif.

Johannes (1983) attribuait également les variations dans le travail de circonscription des élus au Congrès américain à leur âge, mais aussi au volume de demandes formulées. À cet égard, il constate que le niveau des attentes des commettants diffère selon la circonscription. En étudiant les élus américains au niveau des États, Freeman et Richardson (1996), concluent que le temps consacré aux cas de comtés dépend de la culture politique dominante, des ressources allouées et des possibilités d'avancement. Ils concluent que lorsque les élus croient en la rentabilité électorale du temps passé dans la résolution de cas de comté, cela accroît leur investissement en temps, et ce, peu importe le niveau de ressources disponible (Freeman et Richardson, 1996 :52). En étudiant également les élus d'États américains, Ellickson et Whistler (2001) constatent enfin que le temps dévolu au cas de comté est plus important que celui accordé aux activités de démarchage (pork) et que l'allocation du temps de travail reflète la perception qu'entretiennent les élus envers les attentes de la population.

Les attentes de la population

Les commettants peuvent avoir une certaine conception du travail de député qui ne cadre pas avec celle de leurs élus. La littérature nous enseigne d'ailleurs l'existence d'un écart perceptuel. Elle nous permet de constater des divergences entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada.

Dans leur ouvrage *The Personal Vote*, Cain, FereJohn et Fiorina (1987) publient les résultats des attentes formulées par des citoyens quant au travail de leur député aussi bien en Grande-Bretagne qu'aux États-Unis. Leurs données sont issues de sondages réalisés à la fin des années 70. Ils ont constaté un lien de corrélation entre le niveau de scolarité et la priorisation du rôle de législateur. Ils ont également observé que les plus jeunes avaient également tendance à valoriser le rôle de se tenir en contact avec les citoyens. De façon très intéressante,

ils relèvent que les différences institutionnelles entre les deux pays expliquent l'importance moins grande accordée par les citoyens britanniques envers le rôle de législateur. Dans cette veine, nous devrions cependant observer des résultats relativement semblables au Canada et en Grande-Bretagne, ce qui n'est pourtant pas le cas (voir encadré 2.1). Au Canada, la tâche de régler des dossiers de citoyens arrive au dernier rang des attentes formulées par des commettants, tout comme aux États-Unis.

Encadré 2.1
Priorisation des attentes des citoyens envers leurs députés aux États-Unis et en Grande- Bretagne selon Cain, Ferejohn et Fiorina, (1987 :38) et au Canada selon Docherty, 1997 :190)

Aux États-Unis :
Se tenir en contact avec les citoyens > Accomplir son travail de législateur > Contrôler l'activité gouvernementale = Défendre les intérêts de son comté > Régler des dossiers de citoyens.

En Grande-Bretagne :
Défendre les intérêts de son comté > Se tenir en contact avec les citoyens > Régler des dossiers de citoyens > Accomplir son travail de législateur > Contrôler l'activité gouvernementale.

Au Canada :
Se tenir en contact avec les citoyens > Défendre les intérêts de son comté > Contrôler l'activité gouvernementale > Accomplir son travail de législateur > Régler des dossiers de citoyens

Les résultats observés au Canada pourraient cependant s'avérer être plus près de ceux observés au Québec. Selon une étude réalisée par Léger Marketing pour le compte de l'Assemblée nationale du Québec en 2004, les participants à des groupes de discussion représentatifs ont d'abord retenu un rôle de représentation envers les citoyens de leur comté. De façon plus précise, cela s'accompagne des rôles suivants :

- « d'écouter les besoins des citoyens et de les présenter en commission parlementaire,
- de faire valoir le point de vue de leur comté à l'Assemblée nationale / de défendre les projets qui peuvent avoir une influence sur leur région. » (Léger Marketing, 2004 : 18).

D'ailleurs, selon un sondage qui accompagnait cette étude, « un peu plus de la moitié des répondants (56%) ont une perception positive de leur député, en tant que représentant de leurs intérêts tandis que 21% en ont une négative. » (Léger Marketing, 2004 :39). Pourtant, en vertu de ce même sondage, « la très grande

majorité des répondants (90%) n'ont jamais fait appel à leur député. » (Léger Marketing, 2004 :35). Ce même phénomène est observé aux États-Unis où la satisfaction s'avère plus élevée envers leur député qu'envers l'ensemble de la classe politique (Parker et Davidson, 1979).

Il est néanmoins possible d'observer l'existence d'un écart perceptuel entre ce que les députés pensent que leurs électeurs priorisent et la réalité. Le temps passé en fonction contribuerait d'ailleurs à accroître cet écart perceptuel (Docherty, 1997: 190). Le tableau 2.8 illustre cet écart au Canada où, à l'inverse des élus, les citoyens ne priorisent pas les cas individuels de comté.

Tableau 2.8
Importance relative des taches des députés au Canada selon les députés et les citoyens (Docherty, 1997 :190)

Taches	Députés de la 34e législature	Nouveaux députés de la 35e législature	Citoyens
Défendre les intérêts de son comté	3	1	2
Régler des dossiers de citoyens	1	3	5
Contrôler l'activité gouvernementale	5	5	3
Se tenir en contact avec les citoyens	4	2	1
Accomplir son travail de législateur	2	4	4

La situation canadienne n'est pas unique. Un écart perceptuel existerait également aux États-Unis alors que 37% des citoyens croyaient que leurs élus devaient mettre l'emphase sur le travail en circonscription alors que les représentants interrogés estimaient cette croyance à 79% (Frantzich, 1986 : 20).

Quant au niveau de notoriété des députés, le sondage réalisé par Léger Marketing révélait que 29% des Québécois interrogés connaissaient le nom du député de leur circonscription (Léger Marketing, 2004 : 35). Cela s'avère comparable au taux de 32% qui fut observé aux États-Unis plusieurs années auparavant, mais nettement inférieur au taux de 65% observé en Grande-Bretagne (Cain, Ferejohn et Fiorina, 1987 : 28).

***

Les députés consacrent beaucoup d'énergie et de temps au travail en circonscription. La croissance du phénomène des politiciens de carrière et l'octroi de ressources plus importantes pour soutenir le travail de circonscription favorisent d'ailleurs une augmentation du temps consacré à cette facette du travail de député. On observe cependant un écart perceptuel quant aux attentes de la population. Dans les cas recensés, il appert que les députés ont tendance à accorder trop d'importance aux cas individuels.

Nous avons également observé que la motivation des députés à travailler en circonscription va bien au-delà des considérations électorales.

Chapitre 3

L'influence des contraintes institutionnelles

Le type de travail effectué en circonscription par un député n'est pas étranger aux règles et aux caractéristiques institutionnelles du système politique au sein duquel il évolue. Ces contraintes ont également un impact sur les dividendes qui sont associés au travail en circonscription. Nous examinerons donc la littérature portant sur la rentabilité électorale du travail en circonscription, sur la portée du travail de circonscription en chambre, sur l'impact du mode de scrutin sur le travail en circonscription et sur les enjeux associés à la double représentation.

La rentabilité électorale

Le travail en circonscription est-il utile sur le plan électoral? Permet-il au député d'accroître ses chances de réélection? Pour répondre à ces questions, il importe de connaître la proportion du vote qui est directement imputable au candidat, à ses qualités personnelles, à sa compétence et à son bilan plutôt qu'à son parti ou au contexte national (Cain, Ferejohn et Fiorina,1987 : 9).

Aux États-Unis, même s'il existe un débat sur la portée de l'avantage électoral dont dispose un député en fonction (King, 1991 ; Jewell, 1988), il est généralement admis que le système politique américain confère aux élus une plus grande chance de se développer un vote personnel en lien avec leur travail en circonscription. Selon Cain, Ferejohn et Fiorina : "The electoral advantage which accrues to a hard-working congressman is far greater than that accruing to a similarly hard-working (British) MP." (Cain, Ferejohn et Fiorina,1987 : 9). En raison de l'augmentation du temps passé en circonscription et de l'émergence du député de carrière, ils ont néanmoins observé une certaine croissance du vote personnel associé aux élus siégeant à Westminster.

Crewe (1985) insiste plutôt sur le caractère négligeable du vote personnel en Grande-Bretagne. Il soutient que l'adhésion à un parti demeurait toujours la force dominante puisqu'un député ne dispose pas de ressources suffisantes pour se forger une assise personnelle solide (Crewe, 1985 : 63). Dans cette veine, Bogdanor (1985 : 296-297) identifie plusieurs facteurs permettant d'expliquer la faiblesse du lien élu/commettant en Grande-Bretagne. Tout en soulignant la puissance de l'appartenance à une famille politique comme vecteur électoral, il rappelle notamment l'existence de plusieurs instances permettant aux citoyens, avec l'avènement de l'État providence, d'en appeler d'une décision administrative.

Les études canadiennes portant sur l'impact du vote personnel sur l'élection des députés révèlent également que seulement un faible nombre d'électeurs votent d'abord pour le candidat. Les députés ne disposent donc pas d' « un mandat personnel indépendant de leurs électeurs » (Cross, 2000 : 10). Après avoir étudié cinq scrutins canadiens (1984, 1988, 1993, 1997 et 2000), Docherty (2003) conclut d'ailleurs que le vote personnel associé aux députés d'arrière-ban varie de 5 à 6 %, ce qui est comparable aux différentes études réalisées précédemment (Lovink, 1973; Irvine, 1982; Krashinsky et Milne, 1991), mais plus élevé qu'en Australie où celui-ci serait de 2 à 3% (Bean, 1990 : 260). Docherty constate que : "The most attractive goal of a national political career in Canada is a seat at the cabinet table, because only here members can influence public policy, assure their reelection, and control the parliamentary party"(Docherty, 2003:67). En fait, même lorsque leur parti enregistre un recul au niveau national, les députés qui étaient membres du cabinet au déclenchement de l'élection ont plus de chance d'être réélus. À l'inverse, les députés d'arrière-ban ont plus de chance d'être les premiers à être battus, et ce, même s'ils n'ont que peu d'impact sur les affaires gouvernementales (Docherty, 2003 :78).

Au-delà des statistiques, un député peut-il être sauvé par son travail en circonscription alors que la conjoncture nationale de son parti est défavorable? Dans le cas de la Grande-Bretagne, Crewe (1985) constate que les députés qui ne furent élus que par une petite marge ont tendance à effectuer plus de travail en circonscription. Le même phénomène est observé en Nouvelle-Zélande (Anagnonson, 1987). Cela concorde avec les résultats obtenus par Gaines (1998) qui révèlent que l'avantage électoral attribué au député en place demeure faible et sporadique dans le système britannique. Au sujet des élus australiens, Studlar et Mc Allister (1996) révèlent même qu'une place trop importante accordée au cas individuel de circonscription nuit aux chances de réélection d'un député en le détournant d'activités plus rentables sur le plan électoral et en l'éloignant des activités du parti. Bref, il est moins visible là où cela compte pour devenir une figure nationale. Cela n'empêche cependant pas une allocation plus généreuse de fonds publics dans des circonscriptions compétitives ou représentées par des membres du cabinet (Denemark, 2000).

Au Canada, il est par ailleurs généralement établi qu'un service exemplaire en circonscription ne garantit pas la réélection, mais qu'un mauvais service contribue généralement à la défaite. Ceci dit, la plupart des députés canadiens considèrent qu'une réputation locale bien établie peut être utile lors du scrutin. Il est vrai que lors d'un scrutin particulièrement serré, cela peut faire une différence (Docherty, 2005 :80-81). Cain, Ferejohn et Fiorina (1979) ont également établi que leurs homologues britanniques partageaient cette conviction.

La portée du travail de circonscription en Chambre

Plusieurs études ont été menées pour établir l'influence de la circonscription d'un élu sur son travail parlementaire et ce, particulièrement aux États-Unis où ceux-ci n'ont pas à se soumettre à une ligne de parti aussi stricte que dans les régimes issus de la tradition de Westminster. Nous nous attarderons d'abord au cas américain, pour ensuite traiter de la Grande-Bretagne et du Canada.

En théorie, les parlementaires américains sont libres de s'exprimer et de voter selon les intérêts de leur circonscription. En pratique, certaines études apportent un éclairage plus nuancé, notamment en fonction de l'importance que revêt un enjeu pour l'électeur, et le niveau d'homogénéité d'une circonscription (Miller et Stokes, 1963) et selon l'ancienneté d'un élu (Bernstein, 1989). Ainsi, "(…) our evidence shows that the Representative's roll call behavior is strongly influenced by his own policy preferences and by his perception of the preferences held by the constituency." (Miller et Stokes, 1963:56). Sur le plan méthodologique, il est cependant ardu d'établir un lien direct entre les préférences des électeurs d'une circonscription et le vote d'un élu sur chacun des enjeux (Stone, 1979; Denzau, Riker et Shelpse, 1985). Le constat formulé par Fenno (1977) résume cependant bien l'attitude des représentants américains :

> "Representatives will strike different postures regarding the need to explain. Some will explain their votes only when they feel hard pressed by constituents and/or challenger to do so. They will follow the congressional adage that "if you have to explain, you're in trouble."(Fenno, 1977: 910).

En se limitant à un enjeu, celui de la politique de défense pendant l'ère Reagan, Bartels (1991) confère néanmoins « une puissance certaine » à l'opinion publique sur le comportement des élus au Congrès. Cette influence serait plus relative en ce qui concerne les dirigeants des partis au congrès. En comparant les votes enregistrés par les leaders de la majorité au Sénat afin de savoir si le fait de représenter un parti interfère avec le rôle de représentant de circonscription, Hatcher (2010) a constaté que les leaders ont au départ un vote médian, mais qui devient de plus en plus partisan au fur et à mesure que le mandat progresse.

Théoriquement, en raison d'une discipline de parti plus affirmée, les circonscriptions devraient avoir une influence plus limitée au sein de parlements de tradition britannique. En Grande-Bretagne, la notion de fiduciaire de l'intérêt général est certes toujours invoquée, particulièrement lorsqu'il s'agit d'expliquer un vote qui entre en conflit avec l'opinion majoritaire au sein de sa circonscription (Judge, 1999). Ceci dit, le pourcentage de ceux qui invoquent des cas de circonscription en chambre a également connu une hausse certaine (Rush, 2001:206). Cela rejoint d'ailleurs la fonction originelle du parlement britannique qui a prévalu pendant des siècles, soit de redresser des torts. C'est d'ailleurs ce que souligne Searing:

> "Thus the origins of the role of the constituency member are found at the end of the thirteenth century, in Parliaments that were more like courts of justice than like legislative assemblies. These were places for petitioning for favors and for righting wrongs, place where the "parleying" was mainly about legal matters. (…) Actually, the good constituency member is a very new version of this very old role which has been neglected for some time." (Searing, 1985:350).

Au Canada, s'il est vrai que les députés ont individuellement peu d'impact sur le menu législatif, les caractéristiques de circonscription auraient une influence sur le type d'enjeux soulevés par un député en Chambre lors de la période des questions (Soroka, Penner et Blidook, 2009). L'index de la période des questions serait ainsi un indicateur plus significatif que les votes enregistrés sur les projets de loi.

L'impact du système électoral

Les règles associées au système électoral peuvent influencer le travail de députés au niveau de leurs circonscriptions de différentes manières : sur la taille de la circonscription, sur la concurrence ou non de députés d'un même parti ou de partis rivaux sur le même territoire, sur le niveau de représentation des communautés rurales ou sur l'existence de « classes » de députés (Massicotte, 2001a : 14). L'attachement à la représentation géographique constitue par ailleurs un obstacle de taille aux tentatives de modifier le mode de scrutin majoritaire uninominal à un tour, et ce, même si la proximité du lien entre les députés et leurs électeurs semble exagérée (Pearse, 2005). On a pourtant tendance à oublier qu'en Grande-Bretagne, la circonscription uninominale n'est devenue le mode prédominant de représentation qu'en 1885 (Bogdanor, 1983 :3). C'est-à-dire, il y a très longtemps!

Heitshusen, Young et Wood (2005) ont comparé l'impact du travail en circonscription selon le mode de scrutin au Canada, en Nouvelle-Zélande, en Irlande, en Australie et au Royaume-Uni. Ils ont constaté que peu importe le mode de scrutin, des motivations électorales se cachent derrière le niveau d'implication des députés dans leurs circonscriptions et que même si les députés élus sous un mode uninominal à un tour y consacrent plus d'énergies, les autres y consacrent également un niveau d'énergie non négligeable. En comparant le travail des députés britanniques et français siégeant au Parlement européen Scholl (1986) a également constaté un niveau d'implication plus élevé chez ceux émanant d'une circonscription uninominale plutôt que plurinominale. De même, Bradbury et Mitchell (2007) constatent que les députés écossais et gallois attachés à une circonscription effectuent plus de travail en circonscription que leurs collègues issus de listes. Une étude comparative de la Chambre haute et de la Chambre basse de l'Arizona indique par ailleurs que les élus d'une circonscription uninominale seront moins influencés par des motivations idéologiques dans leur vote

que ceux qui sont issus d'une circonscription plurinominale (Richardson, Russel et Cooper, 2004). Enfin, le cas du Costa Rica est intéressant puisque son système politique, en plus d'élire les députés sur la base d'un système proportionnel, interdit la réélection. Le service en circonscription est alors vu comme un tremplin pour une nomination au sein du pouvoir exécutif (Taylor,1992).

Les enjeux liés à la double représentation

Les députés évoluant dans des régimes où se côtoient différents paliers de représentants, c'est notamment le cas en régime fédéral, ont-ils des relations harmonieuses? Quels sont les facteurs qui influencent la qualité de ces relations? Les enjeux liés à la double représentation sont présents au Canada, tout comme en Grande-Bretagne, en Australie et aux États-Unis.

Buck et Cain (1990) ont étudié les relations entretenues entre les députés britanniques et les élus municipaux de leur circonscription. Ils relèvent l'existence de tensions lorsque les élus évoluant sur un même territoire ne sont pas de la même appartenance politique. Ces tensions se manifestent particulièrement sur le plan de la recherche de visibilité et du mérite lié au règlement d'un dossier. Cela est d'autant plus vrai lorsque le député est très actif et qu'il siège dans une circonscription compétitive sur le plan électoral. Suite à la dévolution, Russell et Bradbuy (2007) ont constaté le même phénomène entre les élus de Westminster et les représentants des nouvelles assemblées. Ils ont également relevé une diminution de la charge de travail liée à la circonscription des députés écossais et gallois siégeant à Londres. À cet égard, les députés écossais de la Chambre de communes s'avéraient plus enclins à transmettre des dossiers à leurs homologues d'Édimbourg que ce n'était le cas au Pays de Galles. En plus des motivations partisanes, cela confirmerait l'importance de facteurs culturels et des différents styles adoptés par les parlementaires.

Au Canada, plusieurs facteurs institutionnels plaident pour que l'on observe une faible interaction entre les députés fédéraux et provinciaux. Franks (2007:37) souligne le partage des compétences lié au fédéralisme, la domination de l'exécutif dans le processus politique, les liens ténus, voire inexistants entre la plupart des partis politiques provinciaux et fédéraux, et l'existence de cartes électorales différentes (à l'exception de l'Ontario). Il ajoute cependant que les Canadiens ne se formalisent pas nécessairement du partage constitutionnel des compétences lorsque vient le temps de s'adresser à un député. Conséquemment, les députés fédéraux et provinciaux peuvent se trouver en situation de concurrence. Des données recueilles par Docherty (2005) indiquent pourtant que la vaste majorité des députés, tant fédéraux que provinciaux, redirigent la plupart des dossiers qui ne relèvent pas de leur juridiction. Ces données sont présentées au tableau 3.1.

Tableau 3.1
Le traitement des cas selon la juridiction au Canada (Docherty, 2005 : 87)

Transférez-vous les dossiers au palier approprié?	Députés fédéraux transférant un dossier à un député provincial	Députés provinciaux transférant un dossier à un député fédéral
Toujours	37,6%	45,7%
Souvent	47,1%	38,6%
Parfois	11,8%	13,6%
Jamais	3,5%	2,2%
Total (N)	100% (85)	100% (184)

Docherty (2005 :86-87) constate également que ceux qui tentent de régler eux même les cas relevant d'une autre juridiction le font dans un souci d'efficacité plutôt que de compétition.

***

Les règles institutionnelles contribuent à façonner la conception que se font les députés de leur travail en circonscription. Ainsi, dans les systèmes où la discipline de parti est plus rigide, l'influence parlementaire des circonscriptions se manifeste ailleurs que lors de l'adoption de la législation. La nature du système électoral affectera également les liens d'un député avec sa circonscription. Les études recensées indiquent notamment que les députés issus de circonscriptions uninominales y consacreront plus de temps. Ceci dit, lorsque des députés sont placés en situation de compétition sur un même territoire, certains facteurs contribuent à expliquer l'existence de tensions, dont l'affiliation partisane. Au Canada, il appert que la cohabitation entre les députés provinciaux et fédéraux s'avère plutôt harmonieuse.

Conclusion

Le survol de la littérature portant sur le travail en circonscription nous rappelle qu'il s'agit d'une facette centrale de la tâche du député. Pourtant, bien peu de travaux furent réalisés pour analyser la forme qu'il prend dans le Québec d'aujourd'hui. Ceux réalisés par Tremblay et Pelletier (1995) misaient davantage sur l'étude des genres. Les travaux de Gélinas (1968-1969) s'inscrivent dans un contexte différent. Or, la littérature associée à des régimes politiques comparables révèle que des changements sont survenus, et ce, tant sur le plan de la charge de travail des députés que sur la façon dont ils conçoivent leur carrière parlementaire.

En ce qui concerne le cas québécois, cet exercice ouvre plusieurs pistes de recherche portant sur le rôle actuel du député au Québec, sur l'évolution du travail en circonscription et sur les réalités qu'ils vivent sur le terrain. Alors que l'on assiste à un déclin de la participation électorale et à une certaine crise de confiance, un tel agenda de recherche s'avère d'autant plus pertinent.

Au sujet du rôle de député, il serait intéressant de vérifier la validité de certaines hypothèses. En effet, une majorité de députés québécois voient-ils toujours leur rôle comme étant d'abord celui de représentant de circonscription alors que c'était le cas à l'époque de la Révolution tranquille? De même, les députées québécoises se considèrent-elles, dans une plus forte proportion que leurs collègues masculins, être d'abord des représentantes de circonscription et dans l'affirmative, quelles sont les raisons qui expliquent cette distinction? Se pourrait-il que l'arène parlementaire et le jeu politique qui y est associé plaisent davantage aux hommes qu'aux femmes?

En ce qui concerne les réalités vécues par les députés en circonscription, serait-il possible de constater une augmentation de la charge de travail du député québécois? Y a-t-il des circonscriptions qui demandent plus de travail que d'autres? Dans la même veine, la charge de travail en circonscription serait-elle plus importante chez les élus de l'Assemblée nationale que pour ceux de la Chambre des communes? Sur le plan des caractéristiques personnelles, les parlementaires québécois sont-ils devenus des politiciens de carrière? Ont-ils un attachement personnel envers leur circonscription? Observe-t-on des distinctions selon leur affiliation partisane? Les femmes retirent-elles encore plus de satisfaction personnelle dans le travail en circonscription que les hommes? La littérature nous enseigne également que le personnel politique de circonscription joue un rôle central dans le travail de circonscription. Comment cela se manifeste-t-il au

Québec? Quels sont les types de cas traités au quotidien? Existe-t-il une collaboration harmonieuse entre les députés québécois provinciaux et fédéraux ? De même, tout comme cela semble être le cas à Ottawa, l'influence de la circonscription à l'Assemblée nationale se manifeste-t-elle ailleurs que lors des votes portant sur la législation?

Cet agenda de recherche, en plus de dresser le profil actuel des élus, nous permettrait de mieux comprendre ce qui anime leur engagement auprès de leur communauté. Il cernerait également ce que cela implique d'être député dans le Québec d'aujourd'hui.

Bibliographie

Anagnoson, J.Theodore, “Does constituency work have an electoral impact? The case of New Zealand MPs”, *Political Science*, Vol. 39, 1987, p. 105-18.

Anagnoson, J. Theodore, “Home Style in New Zealand”, *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 8, No. 2, 1983, pp. 157-175.

Assemblée nationale et École nationale d’administration publique, *Session d’information à l’intention des nouveaux députés*, Québec, Assemblée nationale, 1986.

Barker, Fiona et Stephen Levine, “The Individual Parliamentary Member and Institutional Change: The Changing Role of the New Zealand Member of Parliament”, dans Lawrence Longley et Reuven Hazan (dir.), *The Uneasy Relationships between Parliamentary Members and Leaders*, Londres, Frank Cass, 2000, pp. 105-130.

Bartels, Larry M., “Constituency Opinion and Congressional Policy Making: The Reagan Defense Build Up”, *The American Political Science Review*, Vol. 85, No. 2, 1991, pp.457-474.

Bean, Clive, “The Personal Vote in Australian Federal Elections”, *Political Studies*, Vol. 38, No.2, 1990, pp. 253-268.

Bernstein, Robert A., *Elections, Representation, and Congressional Voting Behavior*, Englewood Cliffs, NJ, Prentice-Hall, 1989.

Bissonnet, Michel, *Réforme parlementaire : document de travail complémentaire proposée par le Président de l’Assemblée nationale monsieur Michel Bissonnet*, Québec, Assemblée nationale, 2004.

Blais, André, et Elisabeth Gidengil, *Making representative democracy work : the views of Canadians, Royal Commission on Electoral Reform and Party Financing*,Ottawa, Canada Communication Group Supply and Services Canada and Dundurn Press, 1991.

Bogdanor, Vernon. « Introduction », dans Vernon Bogdanor et David Butler (dir.). *Democracy and Elections: Electoral Systems and their Political Consequences*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, pp. 1-19.

Bogdanor, Vernon. « Conclusion », dans Vernon Bogdanor (dir.). Representatives of the People? *Parliamentarians and Constituents in Western Democracies*, Aldershot, Gower, 1985, pp. 293-301.

Bonenfant, Jean-Charles, « L'évolution de la fonction parlementaire », 16 septembre 1965, dans *Derrière les faits : les institutions*, Chroniques parues dans L'Action de 1962 à 1973, Québec, 1976.

Bourgault, Jacques, « Les relations entre l'administration publique et le Parlement », dans Manon Tremblay et Réjean Pelletier (dir.), *Le Parlementarisme canadien*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009, pp.417-454.

Bradbury, Jonathan et James Mitchell, "The Constituency Work of Members of the Scottish Parliament and National Assembly for Wales: Approaches, Relationships and Rules", *Regional & Federal Studies*, Vol. 17, No. 1, 2007, pages 117-145.

Briggs, Jacqui, "What's in it for women? The motivations, expectations and experiences of female local councilors in Montreal, Canada and Hull, England", *Local Government Studies*, Vol. 26, No.4, 2000, pages 71 – 84.

Buck, J. Vincent et Bruce E. Cain, "British MPs in Their Constituencies", *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 15, No. 1, 1990, pp. 127-143.

Caillé, Geneviève et Jean-Marie Lafortune, « Regards croisés sur l'évolution du déficit démocratique au Québec », *Recherches sociographiques*, Vol.48, No.2, 2007, pp. 53-71.

Cain, Bruce E., John A. Ferejohn et Morris P. Fiorina, *The Personal Vote : Constituency service and Electoral Independence*, Cambridge, Mass.,Harvard University Press, 1987.

Cain, Bruce E., John A. Ferejohn, Morris P. Fiorina, "The House Is Not a Home: British MPs in Their Constituencies", *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 4, No. 4, 1979, pp. 501-523.

Canon, David T., *Race, redistricting and representation: the unintended consequences of Black majority districts*, Chicago, University of Chicago Press, 1999.

Cayrol, Roland, Jean-Luc Parodi et Colette Ysmal, « L'image de la fonction parlementaire chez les députés français », *Revue française de science politique*, XXI (6), décembre 1971, pp. 1173-1206.

Chin, Michelle, "Constituents Versus Fat Cats", *American Politics Research*, Vol.33, No. 6, 2005, pp. 751-786.

Clapp, Charles L., *The Congressman: his work as he sees it*, Washington, D.C., Brookings Institution, 1963.

Clarke, Harold D., Richard G. Price et, Robert Krause, “Constituency Service among Canadian Provincial Legislators: Basic Findings and a Test of Three Hypotheses”, *Revue canadienne de Science politique*, Vol.8, No.4, 1975, pp.521-542.

Clarke, Harold D. et Richard G. Price, “Parliamentary Experience and Representational Role Orientations in Canada”, *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 6, No. 3, 1981, pp. 373-390.

Cody, Howard, “MPs and the Peripheral Predicament in Canada and Britain”, *Political Studies*, Vol. 40, No.2, 1992; pp.346-355.

Commission du droit du Canada, *Un vote qui compte : la réforme électorale au Canada*, Ottawa, Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux, 2004,

Crewe, Ivor, “MPs and their Constituents in Britain: How Strong are the Links?”, dans Vernon Bogdanor (dir.), *Representatives of the People? Parliamentarians and Constituents in Western Democracies*, Aldershot, Gower, 1985, pp. 44-65.

Cross, Bill. « Les députés, les électeurs et la démocratie à la Chambre des communes», *Perspectives parlementaires*, Ottawa, Groupe canadien d’étude des questions parlementaires, No. 3, 2000.

Damgaard, Erik, “The Function of Parliament in the Danish Political System: Results of Recent Research”, *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 5, No. 1, 1980, pp. 101-121.

Davidson, Roger H., Frances E. Lee et Walter J. Oleszek, *Congress and Its Members*, Washington, D.C., Congress Quarterly, 2008.

Denemark, David, “Partisan Pork Barrel in Parliamentary Systems: Australian Constituency-Level Grants”, *The Journal of Politics*, Vol.62, No. 3, 2000, pp. 896-915.

Denzau, Arthur, William Ryker et Kenneth Shepsle, “Farquharson and Fenno: Sophisticated Voting and Home Style”, *The American Political Science Review*, Vol. 79, No. 4, 1985, pp. 1117-1134.

Deschêne, Gaston, *Le député québécois*, Québec, Assemblée nationale, 1979.

Dobell, Peter C., « La réforme de la procédure parlementaire : le point de vue des députés», *Policy Matters*, IRPP, Vol.1, No.9, 2000.

Docherty, David Campbell, *Legislatures*, Vancouver, UBC Press, 2005.

Docherty, David Campbell, "Canada: Political Careers between Executive Hopes and Constituency Work", dans Jens Borchert et Jürgen Zeiss (dir.), *The Political Class in Advanced Democracies*, Oxford, Oxford Scholarship Online, 2003, pp.67-84.

Docherty, David Campbell, *Mr. Smith goes to Ottawa: life in the House of Commons*, Vancouver, UBC Press, 1997.

Dupuis, Jacques P., *Réforme des institutions démocratiques: un projet en trois axes*, Allocution du Leader parlementaire du gouvernement et Ministre délégué à la Réforme des institutions démocratiques, Institut de recherche en politiques publiques, 2003.

Elickson, Mark C. et Donald E.Whistler, "Explaining State Legislators' Casework and Public Resource Allocations", *Political Research Quarterly*, Vol. 54, No. 3, 2001, pp. 553-569.

Fenno, Richard F., "U.S. House Members in Their Constituencies: An Exploration", *The American Political Science Review*, Vol. 71, No. 3, 1977, pp. 883-917.

Fenno, Richard F., *Home Style: House Members in their Districts*, Boston, Little Brown, 1978.

Fenno, Richard, F., *Going home: Black representatives and their constituents*, Chicago, The University of Chicago Press, 2003.

Franks, C.E.S., "Members and Constituency Roles in the Canadian Federal System", *Regional & Federal Studies*, Volume 17, No. 1, 2007, pp. 23-45.

Frantzich, Stephen E, *Write your congressman: constituent communication and representation*, New York : Praeger, 1986.

Frederick Brian, "Constituency Population and Representation in the U.S. House", *American Politics Research*, Vol.36, No. 3, 2008, pp.358-381.

Frederick, Brian, *Congressional representation and constituents: the case for increasing the US House of Representatives*, Londres, Routledge, 2009.

Freeman, Patricia K. et Lilliard E. Richardson, Jr., “Explaining Variation in Casework among State Legislators”, *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 21, No. 1, 1996, pp. 41-56.

Gaines, Brian, “The Impersonal Vote? Constituency Service and Incumbency Advantage in British Elections, 1950-1992”, *Legislatives Studies Quarterly*, Vol.23, No.2, 1998, pp.167-195.

Gay, Oonagh, “MPs go back to their Constituencies”, *Political Quarterly*, Vol. 76, No. 1, 2005, pp. 57-66.

Gélinas, André, *Les parlementaires et l’administration au Québec*, Sainte-Foy, Presses de l’Université Laval, 1969.

Gélinas, André, « Les parlementaires et l’administration publique au Québec », *Canadian Journal of Political Science*, Vol. 1, No.2, 1968, pp.164-179.

Gellhorn, William, *When Americans complains*, Cambridge: Harvard University Press, 1966.

Halligan, John, Robert Krause, Robert Williams et Geoffrey Hawker, “Constituency Service among Sub-National Legislators in Australia and Canada”, *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 13, No. 1, 1988, pp. 49-63.

Hatcher, Andrea, “A Man for All Seasons”, *Party Politics*, Vol. 16, No. 3, 2010, pp.323-346.

Heitshusen, Valerie, Garry Young et David M. Wood, “Electoral Context and MP Constituency Focus in Australia, Canada, Ireland, New Zealand, and the United Kingdom”, *American Journal of Political Science*, Vol. 49, No. 1, 2005, pp. 32-45.

Herrick, Rebekah et Samuel H. Fisher, *Representing America: the citizen and the professional legislator in the House of Representatives,* Lanham, Lexington Books, 2008.

Houchard, Béatrice, *À quoi servent les députés?*, Paris, Larousse, 2008.

Ingall, Rachel et Brian Crisp, “Determinants of Home Style: The Many Incentives for Going Home in Colombia”, *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 26, No. 3, 2001, pp.487-512.

Irvine, William P., “Does the Candidate Make a Difference? The Macro-Politics and Micro-Politics of Getting Elected”, *Canadian Journal of Political Science*, Vol.15, No. 4, 1982, pp. 755-782.

Jewell, Malcom E.,“Legislator-Constituency Relations and the Representative Process”, *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 8, No. 3, 1983, pp. 303-337.

Jewell, Malcom E., “Review: Legislators and Their Districts: A Review Article”, *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 13, No. 3, 1988, pp. 403-412.

Jewell, Malcolm,“Legislators and Constituents in the Representative Process”, dans Gerhard Loewenberg, Samuel Patterson et Malcom Jewell (dir.), *Handbook of Legislative Research*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1985, pp. 97-134.

Johannes, John R., “Explaining Congressional Casework Styles”, *American Journal of Political Science*, Vol.27, No.3, 1983, pp.530-547.

Judge, David, “Representation in Westminster in the 1990s : The ghost of Edmund Burke”, The Journal of Legislative Studies, Vol. 5, No. 1, 1999, pp. 12-34.

Judge, David, *Representation: Theory and Practice in Britain*, Londres, Routledge, 1999.

King, Anthony, “The Rise of the career of Politician in Britain – And its Consequences”, *British Journal of Political Science*, Vol.11, No.3, 1981, pp-249-285.

King, Gary, “Constituency service and incumbency advantage”, *British Journal of Political Science*, Vol.21, No.1, 1991, pp. 119-128.

Krashinsky, Michael et Wiliam J. Milne, “Some Evidence on the Effects of Incumbency in the 1988 Canadian General Election” dans L.Seidle (dir.), *Issues in Party Election and finance in Canada*, Toronto, Dundurn Press, 1991, pp.45-78.

Kuklinski, James, Richard F. Fenno, Morris P. Fiorina; John W. Kingdon, “Representative-Constituency Linkages: A Review Article of Home Style: House Members in their Districts Review of Representatives, Roll Calls, and Constituency Review of Congressman’s Voting Decisions”, *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 4, No. 1, 1979, pp. 121-140.

Léger Marketing, *Connaissance et perception des citoyens à l’égard de l’Assemblée nationale et des députés : rapport d’étude*, Québec, Léger Marketing, 2004.

Lemieux, Vincent, « Le législateur et le médiateur: Analyse d’une campagne électorale », *Recherches sociographiques*, Vol.3, No.3, 1962, pp.331-345.

Lovink, J.A.A., “Is Canadian Politics Too Competitive?”, *Canadian Journal of political Science*, Vol.6, No. 3, 1973, pp.341-379.

Malloy, Jonathan, To Better Serve Canadians: *How Technology is Changing the Relationship Between Members of Parliament and Public Servants*, Toronto, Institute of Public Administration of Canada, New Directions Series, No. 9, 2003.

Mansbridge, Jane, "Rethinking representation", *American Political Science Review*, Vol. 97, No.4, 2003, pp.515-528.

Massicotte, Louis, *Le Parlement du Québec de 1867 à aujourd'hui*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009.

Massicotte, Louis et André Blais, « Me voilà. Trouvez-moi un comté! Expériences canadiennes en matière de parachutage politique » dans Bernard Dolez et Michel Hastings (dir.), *Le parachutage politique*, Paris, L'Harmattan, 2003, pp.253-270.

Massicotte, Louis, « Pour une réforme du système électoral canadien », *Choix : Renforcer la démocratie canadienne*, vol. 7, no 1, 2001a.

Massicotte, Louis, *Do candidates reside in their electoral districts? Evidence from recent federal and provincial Canadian elections*, A research note presented at the Annual General Meeting of the Canadian Political Science Association, Québec, 2001b.

McAdams, John C. et John R Johannes, "Constituency Attentiveness in the House: 1977-1982", *The Journal of Politics*, Vol. 47, No.4, 1985, pp. 1108-1139.

Montigny, Eric et Réjean Pelletier, « Le pouvoir législatif : le Sénat et la Chambre des communes », dans Manon Tremblay et Réjean Pelletier (dir.), *Le Parlementarisme canadien*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, 2009, pp.337-378.

Miller, Warren E. et Donald E. Stokes, "Constituency influence in Congress", *The American Political Science Review*, Vol. 57, 1963, pp.45-57.

Norris, Pippa, Joni Lovenduski, "Puzzles in Political Recruitment", dans Mona Krook et Sarah Childs, *Women, Gender, and Politics: A Reader*, Oxford, Oxford University Press, 2010, pp. 135-140.

Norris, Pippa, "The Puzzle of Constituency Service", *Journal of Legislatives Studies*, Vol.3, No. 2, 1997, pp.29-49.

Norton, Philip et David Wood, *Back from Westminster: British MPs and their Constituents*, Lexington, University Press of Kentucky, 2003.

Norton, Philip, "The Growth of the Constituency Role of the MP", *Parliamentary Affairs*, Vol. 47, No. 4, 1994, pp. 705-720.

Oleszek, Walter J. et Roger H Davidson, *Congress and its members*, Washington (USA), Congressional Quarterly, 1981.

Parker, Glenn R. et Roger H. Davidson, “Why Do Americans Love Their Congressmen so Much More than Their Congress?”, *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 4, No. 1, 1979, pp. 53-61.

Pearse, Hilary, “Geographic Representation and Electoral Reform”, *Canadian Parliamentary Review*, Vol.28, No.3, 2005, pp. 26-32.

Pearse, Hilary, *MPs as Constituency Representatives: Evaluating Geographic Representation in an Era of Electoral Reform*, Occasional Paper, Canadian Study of Parliament Group, 2004.

Pedersen Mogens N., Ulrik Kjaer et Kjell A. Eliassen, “The Geographical Dimension of Parliament Recruitment – among Ntive Sons and Parachutists”, dans Maurizio Cotta et Heinrich Best (dir.), *Democratic Representation in Europe : Diversity, Change, and Convergence*, Oxford, Oxford University Press, 2007, pp. 160-190.

Pelletier, Réjean, « Les fonctions du député: bilan des réformes parlementaires à Québec », *Politique*, n° 6, 1984, pp. 145-164.

Price, Richard et Maureen Mancuso, “The Ties that Bind: Parliamentary Members and Their Constituencies”, dans R Krause et R.Wagenberg, *Introductory Readings in Canadian Government*, 2ième édition, Mississauga, Copp Clarke Pitman, 1995.

Quilès, Paul et Ivan Levaï, *Les 577 : des députés pour quoi faire?*, Paris, Stock, 2001.

Richardson, William, Brian Russell et Christopher Cooper, “Legislative Representation in a Single-Member versus Multiple-Member District System: The Arizona State Legislature”, *Political Research Quarterly*, Vol. 57, No. 2, 2004, pp. 337-344.

Rush, Michael, *The Role of the Member of Parliament Since 1868*, Oxford, Oxford University Press, 2001.

Russell, Meg et Jonathan Bradbury, “The Constituency Work of Scottish and Welsh MPs: Adjusting to Devolution”, *Regional & Federal Studies*, Vol. 17, No. 1, 2007, pp. 97-116.

Samara, *The Accidental Citizen?: The first of a series exploring political leadership in Canada*, Toronto, Samara, 2010.

Searing, Donald D., “The role of the good constituency member and the practice of representation in Great Britain”, *The Journal of politics*, Vol. 47, No. 2, 1985, pp. 348-381.

Scholl, Edward L., “The Electoral System and Constituency-Oriented Activity in the European Parliament”, *International Studies Quarterly*, Vol. 30, No. 3, 1986, pp. 315-332.

Shepsle, Kenneth A.Shepsle et Barry R. Weingast, “Political Solutions to Market Problems”, *The American Political Science Review*, Vol. 78, No. 2, 1984, pp. 417-434.

Soroka, Stuart, Erin Penner et Kelly Blidook, “Constituency Influence in Parliament”, *Canadian Journal of Political Science*, Vol. 42, no.3, 2009, pp.563-591.

Stone, Walter J., “Measuring Constituency-Representative Linkages: Problems and Prospects”, *Legislative Studies Quarterly*, Vol. 4, No. 4, 1979, pp. 623-639.

Studlar, Donley T. et Ian McAllister, “Constituency Activity and Representational Roles among Australian Legislators”, *The Journal of Politics*, Vol. 58, No. 1, 1996, pp. 69-90.

Studlar, Donley T. et Ian McAllister, “The electoral connection in Australia: Candidate roles, campaign activity, and the popular vote”, *Political Behavior*, Vol.16, No.3, 1994, pp.385-410.

Taylor, Michelle M., “Formal versus Informal Incentive Structures and Legislator Behavior: Evidence from Costa Rica”, *The Journal of Politics*, Vol. 54, No. 4, 1992, pp. 1055-1073.

Tremblay, Guy, *L’évolution du rôle du député*, Conférence Jean-Charles-Bonenfant, Salle du Conseil législatif de l’Assemblée nationale du Québec, 12 novembre 2003.

Tremblay, Manon et Réjean Pelletier, *Que font-elles en politique?*, Sainte-Foy, Presses de l’Université Laval, 1995.

Tremblay, Manon, *Québécoises et représentation parlementaire*, Québec, Presses de l’Université Laval, 2005.

Whitefield, Stephen, “Mind the Representation Gap”, *Comparative Political Studies*, Vol. 39, No. 6, 2006, pp.733-758.

Wood, David M,. “The Conservative Member of Parliament as Lobbyist for Constituency Economic Interests”, *Political Studies*, Vol. 35, No. 3, 1987, pp. 393-409.